

Mai 2018

Madame, Monsieur, Cher Client,

Bpifrance Assurance Export a le plaisir de vous annoncer la mise en place du dispositif Pass Export.

S'inscrivant dans la durée et dans une logique d'amélioration et de simplification des procédures de soutien public, le Pass Export est un partenariat sur-mesure négocié entre l'Etat et vous avec l'appui de Bpifrance Assurance Export.

Ce dispositif prend en compte votre intérêt industriel dans l'économie française et vous apporte :

- la simplification : une analyse globale *ex ante* de votre entreprise se substitue aux déclarations détaillées de part française opération par opération ;
- la prévisibilité : vos contrats bénéficient de la couverture de financement maximale dans le cadre de l'Arrangement OCDE, l'assiette garantie n'étant pas limitée en fonction du niveau de part française.

En contrepartie, pendant la durée de validité du Pass Export, vous prenez un engagement de part française moyenne sur l'ensemble des contrats garantis (en assurance-crédit et en assurance change) et d'autres engagements spécifiques valorisables (R&D, formation, emploi, etc...).

Le Pass Export est ainsi un outil de soutien public à l'export vous permettant de compléter vos offres commerciales par une solution compétitive de financement export.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide Pass Export disponible sur notre site internet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Client, l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe Viprey

Directeur Général  
Bpifrance Assurance Export